

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 3 avril 2017**

OBJET

**08 – BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2017 /  
ANNEXE 16**

N° 2017-04-08

NOMENCLATURE : 7.1.2

L'an deux mille dix-sept, le trois avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre mars 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 21**

**Votants : 28**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florenc232345e2232323345 CABRESIN, Magali LEMASSON, , Michel RINCE, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Chantal PERRUCHET, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL,

**Pouvoirs : 7**

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER  
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Isabelle GROLEAU  
Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE  
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine HENRY  
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine CADOU  
Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX  
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

**Nombre de membres :**

en exercice..... 29  
présents..... 21  
ayant un pouvoir... 07  
votants..... 28

**Absente : 1**

Valérie ROBERT

## **Délibération**

**Rapporteur : Catherine CADOU**

En application de l'article L2311-1 du Code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Le budget assainissement de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses.

Le budget assainissement de la commune est voté au niveau du chapitre.

Le budget primitif 2017 prend également en compte le résultat de l'exercice 2016 tel que voté précédemment et les reports de crédits non utilisés mais engagés pendant l'exercice précédent.

Le projet de budget primitif 2017 du budget assainissement s'établit comme suit :

Section de fonctionnement..... 544 786.00€  
Section d'investissement ..... 1 424 531.34€

Dont restes à réaliser :

En dépenses..... 165 778.70€  
En recettes ..... 99 495.32€

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20170403-2017-04-08-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2017  
Date de réception préfecture : 07/04/2017

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 28 voix POUR, décide :**

**- DE VOTER le budget primitif 2017 du budget assainissement.**

Pour extrait conforme,

Le 3 avril 2017,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20170403-2017-04-08-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2017  
Date de réception préfecture : 07/04/2017